

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf mars, à vingt et une heures, le conseil municipal de la commune d'Andance, dûment convoqué, s'est rendu en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur DELALEUF Alain, Maire.

**Présents** : M. DELALEUF Alain, Maire. Mme NIVON Marie-Line, M. MARON Gilbert et Mme GAUDRY Christiane, adjoints. Mmes CORNILLON Danielle, PASCAL Angéline et WOJTKIEWICZ Hélène, conseillères municipales. MM. BOENOVEC Yvan, CHOMEL Laurent et SONIER Bernard, conseillers municipaux.

**Excusés** : M. MALATRAIT Denis (pouvoir à M. MARON Gilbert), adjoint. Mmes FORCHERON Chantal (pouvoir Mme CORNILLON Danielle), SOUILLARD Jocelyne (pouvoir à M. SONIER Bernard). MM. BERTRAND Régis (pouvoir à M. DELALEUF Alain) et POIZAT Cédric (pouvoir à Mme GAUDRY Christiane), conseillers municipaux.

**Secrétaire de séance** : Mme NIVON Marie-Line.

Le compte rendu de la séance du 11 février 2019 n'a fait l'objet d'aucune observation.

### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Gilbert MARON, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par M. Alain DELALEUF, Maire.

Il se présente ainsi :

#### **Section de fonctionnement :**

##### **Dépenses : 701.011,13 €**

011 Charges à caractère général : 204.637,60 € - 012 Charges de personnel : 284.910,11 € - 014 Atténuations de produits : 5.692,00 € - 65 Autres charges gestion courante : 142.282,93 € - 66 Charges financières : 63.488,49 €

##### **Recettes : 961.643,35 €**

013 Atténuation de charges : 14.294,11 € - 70 Produits des services : 32.081,95 € - 72 Travaux en régie : 3.012,37 € - 73 Impôts et taxes : 705.158,32 € - 74 Dotations et participations : 80.855,23 € - 75 Autres produits de gestion courante : 131.502,65 € - 76 Produits financiers : 7,70 € - 77 Produits exceptionnels : 50.118,49 €.

Pour information excédent de fonctionnement reporté de 2017 : 297.846,40 €.

#### **Excédent de clôture de fonctionnement : 613.866,09 €.**

#### **Section d'investissement :**

##### **Dépenses : 843.176,49 €**

10 Dotations, fonds divers et réserves : 6.580,00 € - 16 Remboursement d'emprunts : 207.578,63 € - 20 Immobilisations incorporelles : 9172,80 € - 204 Subventions d'équipement versées : 4.817,58 € - 21 Immobilisations corporelles : 222.415,35 € - 23 Immobilisations en cours : 392.612,13 €.

##### **Recettes : 267.059,76 €**

10 Dotations, fonds divers et réserves : 62.269,44 € - 1068 Excédent de fonctionnement : 172.945,15 € - 13 Subventions d'investissement : 124.604,22 € - 45 Travaux sous mandat : 131.073,56 €.

Pour information excédent d'investissement reporté de 2017 : 97.494,85 €.

#### **Déficit de clôture d'investissement : 167.884,76 €.**

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

## APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2018 établi par Monsieur le trésorier d'Annonay. Les résultats étant identiques à ceux du compte administratif 2018, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

### N° 2019/017 - AFFECTATION DU RESULTAT 2018

M. Gilbert MARON informe le Conseil municipal que suite à l'approbation du compte administratif 2017, il convient de délibérer sur l'affectation du résultat de celui-ci pour sa prise en compte dans l'établissement du budget primitif 2018.

La section d'investissement est déficitaire de 167.884,76 €. Les restes à réaliser présentent un besoin de financement de 180.223 €. Il propose de faire une affectation au compte 1068 de 348.107,76 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2018, soit 613.866,09 €, de la façon suivante :

- 348.107,76 € au compte 1068 en investissement,
- 265.758,33 € au compte 002 en excédent de fonctionnement reporté.

### N° 2019/018 - VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux des trois taxes directes locales pour 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Décide** de ne pas augmenter les taux des trois taxes directes locales pour 2019, ils restent fixés ainsi :
  - Taxe d'habitation : 7.25 %.
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 10.69 %.
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 58.50 %.

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Il se présente ainsi :

#### Section de fonctionnement :

##### Dépenses : 1.342.368,33 €

011 Charges à caractère général : 220.136,33 € - 012 Charges de personnel : 302.700 € - 014 Atténuations de produits : 6.000 € - 65 Autres charges gestion courante : 176.538 € - 66 Charges financières : 71.500 € - 67 Charges exceptionnelles: 2.205 € - 023 Virement à la section d'investissement : 562.646 € - 042 Opérations d'ordre entre section : 643 €.

##### Recettes : 1.342.368,33 €

013 Atténuation de charges : 13.600,60 € - 70 Produits des services : 36.600 € - 73 Impôts et taxes : 687.926 € - 74 Dotations et participations: 78.913 € - 75 Autres produits de gestion courante : 132.000 € - 76 Produits financiers : 10€ - 77 Produits exceptionnels : 50.600 € - 042 Opérations d'ordre en sections : 5.000 € - 002 Excédent antérieur reporté de fonctionnement : 297.846,40 €.

#### Section d'investissement :

##### Dépenses : 1.592.739,76 €(avec restes à réaliser)

16 Remboursement d'emprunts : 198.860 € - 20 Immobilisations corporelles : 2.000 € - 204 subventions d'équipement versées : 5.100 € - 21 Immobilisations corporelles : 433.274 € - 23 Immobilisations en cours : 765.621 € - 040 Opérations d'ordre en sections : 5.000 € - 041 Opérations patrimoniales : 15.000 € - Solde d'exécution négatif reporté : 167.884,76 €.

**Recettes : 1.592.739,76 €**(avec restes à réaliser)

10 Dotations, fonds divers et réserves : 94.000 € - 1068 Excédents de fonctionnement : 348.107,76 € - 13 Subventions d'investissement : 56.432 € - 23 immobilisations en cours 2.167 € - 45 Opérations pour le compte de tiers : 4744 € - 021 Virement de la section de fonctionnement : 562.646 € - 040 Opérations d'ordre entre sections : 643 € - 041 Opérations patrimoniales : 15.000 €.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

**N° 2019/019 - DUREE D'AMORTISSEMENT DES OPERATIONS INSCRITES AU COMPTE 2041582**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'amortir les opérations inscrites au 2041582, en dépenses de la section d'investissement, sur une durée de 15 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** cette disposition.
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget primitif.
- **Précise** que sur l'année 2019, seront amorties les annuités réglées en 2017 (régularisation) et 2018.

**N° 2019/020 - DECLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIENER DES BIENS**

Quatre déclarations d'intentions d'aliéner des biens sont présentées au Conseil Municipal, elles concernent :

- Bien situé 1 bis rue de Cize, cadastré section A n° 910.
- Bien situé 4 rue des pavés, cadastré section A n° 971
- Bien situé 56 route du St Joseph, cadastré section A n° 501.
- Biens situés 65 chemin des abricotiers, cadastrés section B n° 1408, 1411, 1413, 1414, 1416, 1418, 1560.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de ne pas faire application de son droit de préemption urbain sur les biens cités ci-dessus.

**N° 2019/021 - AMENAGEMENTS URBAINS – SIGNATURE D'UN COMPROMIS DE VENTE – COMPLEMENT**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 11 février dernier relative à la signature d'un compromis de vente à EUROSUD IMMO, en vue de la cession d'une partie de la parcelle cadastrée section A n° 1137, pour la construction de 2 petits immeubles.

Il convient de compléter celle-ci par rapport à l'acheteur et aux conditions suspensives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide** le fait que le bénéficiaire soit la Sté dénommée LE BELVEDERE, dont le siège est à Annonay, avenue de la Gare, représentée à l'acte par M. CORDIER Ludovic.
- **Approuve** les clauses suspensives annexées à la présente délibération.

**N° 2019/022 - INTERVENTIONS MUSICALES EN MILIEU SCOLAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2019-2020**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le courrier du Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse, relatif aux actions de sensibilisation aux pratiques

musicales permettant aux enfants scolarisés dans les écoles publiques et privées d'Andance, de bénéficier des séances régulières d'éveil musical.

Actuellement il concerne 2 classes à l'école publique et 2 classes à l'école privée. Les enseignants des deux écoles souhaitent maintenir cette prestation.

Le financement pour l'année scolaire 2019-2020 est de 600 € par classe, pour un cycle de 15 séances d'une heure par classe soit 2.400 € pour les 4 classes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de maintenir cette activité pour l'année scolaire 2019-2020 au profit de 4 classes.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

#### **INFORMATIONS ET REFLEXIONS :**

- Evolution de la salle des sports.
- Devenir de l'ancien bureau de poste.
- Local Casino.
- Contribution de l'association des Maires de l'Ardèche au grand débat.
- Opérations façades avec la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche : présentation du périmètre retenu.